



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION ET
CERTIFICAT DE PUBLICATION
RÈGLEMENT N° 1275-317-1**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-317-1 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de

- remplacer l'article concernant les espaces verts requis, de façon à retirer les allées d'accès, les pavés unis et tout autre aménagement paysager similaire du calcul d'espace vert;
- ajouter une disposition d'application spécifique concernant les enseignes d'identification de projet immobilier ;
- modifier la grille de la zone H5-1007, de façon à ajouter des dispositions pour les enseignes d'identification de projet immobilier ;
- modifier la grille de la C3-219 pour ajouter une disposition concernant les concessionnaires automobiles qui avait été ajoutée dans la mauvaise colonne de cette page grille »

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 20 novembre 2023.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA-23-12-06-16 du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 6 décembre 2023 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 8^e jour du mois de décembre 2023 sous le numéro de certificat VD 2023-11.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 19^e jour du mois de décembre 2023.

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière par intérim

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca